

# Immobilière Distri-Land

SOCIETE ANONYME  
AVENUE DU PORT 12  
1080 BRUXELLES

RPM 0436.440.909

## Certificat foncier "Distri-land"

Isin : BE0003605160

Information réglementée -AR 14 novembre 2007

Le coupon numéro 28 des certificats fonciers 'Distri-Land' sera mis en paiement à partir du 19 février 2015 à raison de EUR 16,3333 brut. Il n'y a aucun remboursement de capital, la totalité du coupon est soumise au précompte mobilier.

Déduction faite du précompte mobilier de 25%, soit EUR 4,0833 par certificat, un montant net de EUR 12,2500 par certificat sera distribué.

Ensuite les dates suivantes sont valables: ex date: 17/02/2015; record date: 18/02/2015 et payment date: 19/02/2015.

Immobilière Distri-Land et Carpet-land ont signé une première reconduction de bail pour une durée de 9 ans à compter du 17 janvier 2016 portant sur les biens immobiliers sis à Wilrijk et Sint-Denijs-Westrem.

Le bail conclu entre Immobilière Distri-Land et Carpet-Land concernant le bien immobilier sis à Froyennes a été résilié le 30 novembre 2014. Immobilière Distri-Land a conclu avec Delcambe Chaussures SPRL un nouveau bail de 18 ans avec prise d'effet au 1er décembre 2014 pour la prise en location du bâtiment susmentionné.

Le 17 janvier 2016, les revenus locatifs totaux du certificat augmenteront d'environ 190.500 EUR (ceteris paribus) par rapport au 30 novembre 2014 sous l'effet de ces trois baux (Wilrijk, Sint-Denijs-Westrem et Froyennes).

Le bail conclu entre Immobilière Distri-Land et Carpet-Land concernant le bien immobilier sis à Hornu, rue du Grand Hornu, prendra fin de plein droit le 16 janvier 2016. Immobilière Distri-Land mettra tout en œuvre pour relouer ce bâtiment aux conditions les plus avantageuses.

Immobilière Distri-Land souhaite par la présente informer ses porteurs de certificats que l'expert immobilier Cushman & Wakefield Valuation Services a attribué aux immeubles sous-jacents du certificat immobilier à la date du 31/12/2014 une valeur acte en main de EUR 17.015.878. L'évaluation émane d'un bureau d'expertise bien connu dans le marché mais n'engage en rien la société émettrice du certificat. La présente publication de l'évaluation a comme seul but la transparence de l'information concernant le certificat.

Il est rappelé aux porteurs de certificats qu'une assemblée d'information se tient chaque année le troisième jeudi non férié du mois de février, à 11.00 heures.

Cette année, l'assemblée aura lieu le 19 février 2015, avenue du Port 2 à 1080 Bruxelles.

Tout porteur de certificat pourra assister à la réunion sur présentation d'un certificat de dépôt dans une banque belge.

Des informations relatives au certificat sont également disponibles sur [www.kbcmerchantbanking.com/distri-land](http://www.kbcmerchantbanking.com/distri-land).